

MAIRIE
DE
B I R A N 32350
Tél : 05.62.64.61.53
mairiedebiran@orange.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL
d'autorisation d'occupation du domaine public à titre gratuit
arrêté 2026-10

Le Maire de BIRAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et L.2213-1;

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L. 113-2 et L. 141-2, R 116-2 et R 141-4;

Vu le Code Pénal, notamment ses articles L. 131-13 et R 610-5.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière;

Vu la demande du 5 mai 2026 par laquelle Monsieur José-Pierre LOPEZ, membre du Comité des fêtes, sollicite l'autorisation d'occuper la place de la mairie et la salle des fêtes afin d'organiser l'apéritif du Comité des fêtes le 10 mai 2026 de 10h à 18h.

ARRETE

Article 1 : Monsieur José-Pierre LOPEZ, membre du Comité des fêtes, est autorisé à occuper le domaine public, soit la place de la mairie et la salle des fêtes : le 10 mai 2026 de 10 h à 18 h, pour les raisons évoquées ci-dessus.

Article 5 : Le Maire de Biran, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Fait à Biran,
Le 5 mai 2026

Le Maire, José-Pierre LOPEZ.

Le Maire
José-Pierre LOPEZ

